

Inspection de l'Education Nationale
2, place Saint-Christophe
Château-Chinon Nivernais Morvan
58120 CHATEAU-CHINON

Mmes et M. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et M. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et M. Les Enseignantes et enseignants
Spécialisés et Psychologues des RASED

Note de service N°3 (À diffuser aux enseignants)

1. Accès aux services en ligne des établissements scolaires : « Educonnect »

Le ministère de l'éducation nationale met à disposition des écoles un service en ligne (le Livret Scolaire Unique numérique) accessible sur Internet à l'intention des parents. Pour favoriser ces usages, un guichet unique national d'authentification, appelé Educonnect, est désormais mis en place.

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Plusieurs possibilités sont offertes aux responsables légaux pour se connecter.

Vous trouverez en PJ et sur le site du PIA Dijon tous les documents utiles pour permettre aux familles d'avoir accès au LSU.

Quelques écoles participent aux premiers essais afin d'identifier d'éventuels obstacles et proposer des pistes de résolution, ceci afin de permettre une mise en service dans toutes les écoles :

- pour donner accès aux responsables légaux au premier LSU d'une part ;
- pour anticiper l'accès aux prochains livrets d'évaluations d'autre part.

2. Université numérique de la Nièvre

Elle se déroulera cette année le **mercredi 27 mars de 14h00 à 16h30** au collège Adam Billaut de Nevers.

Tous les enseignants de cycle 3 recevront dans le courant du mois de janvier un lien leur permettant d'opérer les choix des deux ateliers numériques auxquels ils souhaitent participer.

La thématique abordée cette année est la **citoyenneté numérique**.

3. Evaluations CP et CE1 septembre 2018

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre investissement dans la première série de passation des protocoles d'évaluation et ce malgré certaines difficultés techniques dans la remontée des résultats.

Le premier temps d'analyse effectué dans chacune des écoles montre certaines réussites avérées et quelques difficultés résiduelles.

	CP	CE1
Français	+ Comprendre des phrases lues + Comprendre des textes lus -reconnaître les différentes écritures d'une lettre -reconnaître des lettres parmi des signes	+ Comprendre des phrases lues + Répondre à des questions lues par l'enseignant -Lire à haute voix des mots -Lire à haute voix un texte
Mathématiques	+ Reconnaître des nombres dictés + Dénombrer une collection et l'associer à son écriture chiffrée -Placer un nombre sur une ligne numérique -Résoudre des problèmes	+ Comparer des nombres + Représenter des nombres entiers -Additionner -Soustraire

4. Evaluations CP – Janvier 2019

Les évaluations de début d'année ont permis aux enseignants de CP de disposer de repères pour accompagner les élèves vers la maîtrise des savoirs fondamentaux. En milieu d'année, leurs compétences sont de nouveau évaluées en français et en mathématiques. Ce point d'étape doit permettre aux équipes pédagogiques d'apprécier les progrès et de définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves.

Ces évaluations « point d'étape » se déroulent **entre le lundi 21 janvier 2019 et le vendredi 1er février 2019 inclus**. En français, les situations proposées portent sur le passage de l'oral à l'écrit, la reconnaissance de lettres, la phonologie, la compréhension orale et la lecture à voix haute. L'évaluation se déroule en 2 séquences avec des modalités de passation collective et individuelle. La durée de travail effectif de l'élève est estimée à 10 min pour chacune des 2 séquences. Un temps supplémentaire pour les explications et les exemples est à prévoir.

En mathématiques, les situations d'évaluation portent sur les nombres, le calcul en ligne lié à des situations d'addition et de soustraction et la résolution de problèmes. La passation est découpée en 2 séquences. La durée de travail effectif de l'élève est estimée à 9 min pour l'une et 12 min pour l'autre. Un temps supplémentaire pour les explications et les exemples est à prévoir.

Un guide de l'enseignant présente les informations utiles pour la mise en œuvre du dispositif en vue de la passation des épreuves. L'élève dispose d'un livret unique pour la passation des épreuves de français et de mathématiques. La distribution des versions papier du guide et du livret est organisée par la DSDEN.

Pour accompagner la passation, une présentation bienveillante par l'enseignant est le fondement de l'engagement des écoles. Le climat de confiance incontournable est le préalable propice à leur implication. L'encouragement est également un facteur clé, favorable à leur réussite.

La saisie des résultats et l'export des données sont à opérer avant le 23/03/19, date de fermeture de l'accès à l'application nationale.

<http://eduscol.education.fr/cid136874/evaluation-de-milieu-d-annee-au-cp-un-point-d-etape-vers-la-reussite.html>

5. Semaine des mathématiques – 11 au 15 mars 2019 : « Jouons ensemble aux mathématiques »

La « semaine des mathématiques » a pour objectif de montrer à tous les élèves, ainsi qu'à leurs parents, une image actuelle, vivante et attractive des mathématiques. Ce sera ainsi une occasion propice de proposer des activités, dans des situations inédites, qui permettront d'utiliser les connaissances et capacités acquises par les élèves.

Le groupe départemental science vous propose de poursuivre l'opération « Un défi par jour » à destination des élèves de la maternelle au collège. Le principe est de proposer aux élèves de la classe un défi à relever chaque jour de la semaine.

Cette semaine pourra également l'occasion d'inviter des parents à venir à l'école pour participer aux jeux mathématiques mis à disposition.

Je sais pouvoir compter sur vous pour assurer la réussite de cette septième édition départementale et faire partager à vos élèves le plaisir des mathématiques.

Vous trouverez, très prochainement, les différents défis ou jeux mathématiques ainsi que les supports pédagogiques d'accompagnement à l'adresse suivante :

<http://dsden-iennsn2-58.ec.ac-dijon.fr/2018/12/21/semaine-des-mathematiques-2019/>

Le concours Eurêka Maths est adapté pour les situations à proposer aux CM1-CM2 et 6ème :

<http://mathisere.fr/>

D'autre part, je vous invite à participer au concours d'affiches (avant le 15 février) initié au niveau académique. Vous trouverez toutes les informations utiles en cliquant sur le lien suivant :

<http://csti.ac-dijon.fr/spip.php?article676>

6. Parcours Magistère sur les PPMS

Une formation M@gistère destinée plus spécifiquement aux directeurs d'école vise à développer chez les adultes et les élèves une culture de la sécurité et une responsabilisation individuelle et collective dans un engagement citoyen, en tenant compte de la spécificité de l'enseignement primaire est accessible en inscription libre à l'adresse :

https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=2989

L'éducation à la sécurité concerne tous les risques majeurs et événements graves. La dimension éducative du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est rappelée par la circulaire du 25 novembre 2015 relative au PPMS. L'instruction interministérielle du 12 avril 2017 expose les champs de réflexion et d'action pour la sécurité des établissements d'enseignement en cas de survenue d'un événement grave, en différenciant le PPMS « risques majeurs » et le PPMS « attentat-intrusion ».

Je vous souhaite une très belle année 2019

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,



Frédérique Mattès